



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Juin 2023

Cadrage et préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**« Former
à la transition écologique
pour un développement
soutenable
les étudiants de 1^{er} cycle »**

Sommaire

Introduction - 3

Cahier des charges définissant
un socle de connaissances et de compétences - 4

Pôle national de ressources pédagogiques - 10

Reconnaissance et valorisation
de l'engagement des étudiants - 14

Conclusion et perspectives - 18

Les évolutions constatées ces dernières années en matière de changement climatique, de destruction de la biodiversité, d'épuisement des ressources, d'effets de la pollution, de crises énergétiques, et au-delà, alertent et nécessitent l'accélération de la transition écologique ainsi qu'une transformation profonde de notre société pour relever ces défis.

Cela implique pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de se saisir de ces enjeux et d'être un acteur majeur dans tous les domaines : formation, recherche, innovation et vie de campus. Ainsi, en termes de formation, il convient de former les citoyens et acteurs de demain qui devront répondre aux enjeux de société et de développement soutenable. Ceci concerne à la fois la formation initiale des étudiants et la formation tout au long de la vie des acteurs socio-économiques.

Pour faire suite aux recommandations du rapport Jean Jouzel et Luc Abbadie « *Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur* » et aux objectifs définis par madame la Ministre de l'enseignement supérieur et la recherche, l'ESR prévoit, à court terme, de former à la transition écologique le plus grand nombre des étudiants et notamment les futurs cadres à l'horizon 2025.

Dans ce contexte, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a organisé des ateliers de consultation pour intégrer la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) dans la formation de tous les étudiants de premier cycle de l'ESR. Comme précisé dans le plan climat-biodiversité et transition écologique du MESR, le terme de développement soutenable se définit par la combinaison des 17 objectifs du développement durable (ODD) de l'ONU et garantit l'équité sociale et la prise en compte de la valeur intrinsèque du vivant.

Ces ateliers ont été suivis d'une consultation élargie à l'ensemble des étudiants et des personnels des établissements de l'ESR (du 6 mars au 6 avril), sur la base d'un questionnaire reprenant les trois grands thèmes des ateliers (cf. synthèse générale et synthèse par catégorie).

Atelier TEDS 1 : cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences – réunion le 17 janvier 2023

Atelier TEDS 2 : pôle national de ressources pédagogiques – réunion le 31 janvier

Atelier TEDS 3 : engagement des étudiants – réunion le 14 février

Atelier TEDS 4 : synthèse des 3 ateliers – réunion le 21 février

Atelier TEDS 5 : conclusion des ateliers – réunion le 25 avril

Cette note a pour objectif de proposer un cadrage et des préconisations pour accompagner et former les étudiants de premier cycle à la TEDS. Il s'agit de la première étape d'un processus visant à intégrer la formation à la TEDS pour tous les étudiants et personnels de l'ESR. Les étapes suivantes donneront lieu à des travaux qui s'intéresseront notamment à la formation des enseignants à la TEDS et à son intégration au sein de chaque discipline.

La présente note préfigure les orientations du ministère à destination des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, sachant que des modalités spécifiques seront à prévoir pour les étudiants dont les lieux d'étude sont des lycées (CPGE, BTS, etc.) ainsi que pour les étudiants en alternance et en formation continue, en partenariat respectivement avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère du Travail.

Cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences

Conformément aux annonces de la ministre, un cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences sur la TEDS doit permettre aux établissements de construire une offre de formation qui pourra s'appuyer sur un pôle national de ressources pédagogiques. L'objectif est de proposer une formation commune et cohérente à la TEDS pour les étudiants du premier cycle.

Ce socle allie connaissances sur un ensemble de thématiques et compétences, qui s'appuient sur différents référentiels existants.

Il ressort des travaux des ateliers et de la consultation élargie que les thématiques principales à enseigner sont :

- **le changement climatique** incluant l'atténuation et l'adaptation,
- **la biodiversité** et sa préservation,
- **les ressources** et leur disponibilité (incluant l'énergie).

Si les **notions de transition juste et d'équité sociale** n'ont pas été particulièrement plébiscitées dans le cadre de la consultation élargie, il convient de leur accorder une attention soutenue. **Le MESR considère cet enseignement comme essentiel**, d'autant qu'il **prend en compte les responsabilités sociales et citoyennes** et la **compréhension des changements** par la société, et qu'il s'agit d'une **thématique transverse qui implique notamment les sciences humaines et sociales**. Elle permettra notamment de donner des perspectives historiques, politiques, économiques et sociologiques.

Le concept de **limites planétaires** a été retenu par la consultation élargie. Si ce concept peut être utilisé comme une introduction pédagogique à la notion de point de bascule, il a été souligné pendant les ateliers qu'il devra être précisé que l'existence de points de bascule au niveau global, et donc de limites planétaires, ne fait pas à ce jour l'objet d'un consensus scientifique.

Ce concept, qui ne relève pas du même registre que les connaissances et qui fait l'objet de débats, **peut être traité comme un objet de récit citoyen ou de controverse, en complément du socle de connaissances**.

Le socle de connaissances s'appuyant sur un consensus scientifique avec une approche interdisciplinaire

Parmi les thématiques prioritaires du socle, il est en effet essentiel de transmettre des connaissances qui bénéficient d'un consensus scientifique (exemples : rapports du GIEC ou de l'IPBES, respectivement pour le changement climatique et la biodiversité). De plus, la formation à la TEDS doit **favoriser l'interdisciplinarité**. En effet, il est important de mobiliser les connaissances relevant de l'ensemble des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales pour permettre de valoriser une approche transversale. Néanmoins, cette démarche n'exclut pas l'approche par discipline qui peut également répondre à ces enjeux et qui donnera lieu à de futurs travaux. De tels choix permettront alors de considérer la dimension systémique dans ce socle de connaissances, ainsi que la notion de trajectoire en liant les constats, les causes, les actions et les projections.

Le contenu de l'enseignement sur la TEDS est proposé dans l'encadré ci-dessous. Il constitue un socle commun minimal, évolutif, qui a vocation à être ajusté, voire dépassé par des établissements ambitieux. Les différentes thématiques citées sont interconnectées et s'impactent mutuellement. Pour en souligner les interactions, une vision interdisciplinaire, transverse et globale est donc essentielle, impliquant les sciences de la nature, de l'ingénierie, de la santé, ainsi que les sciences humaines et sociales.

Ainsi ce socle insiste-t-il sur la dimension systémique de la transition écologique et sociétale (scenarii d'évolutions, trajectoires, interdisciplinarité...). Il est à travailler avec les équipes pédagogiques et pourra être adapté selon les grands domaines de formation, afin de préserver une connexion entre celui-ci et la discipline suivie par l'étudiant.

Il est important de donner du sens et des perspectives aux connaissances apportées afin de rompre avec une approche qui pourrait être perçue comme uniquement théorique. Il est également important d'aborder les façons de mettre en œuvre les réponses aux problématiques soulevées (leviers et actions possibles pour inverser des trajectoires).

Proposition de contenu du socle de connaissances

Introduction

La présentation des causes anthropiques des enjeux globaux et systémiques permettra d'introduire les enjeux abordés (climat, biodiversité et ressources) ainsi que les changements transformateurs (économiques, sociologiques et politiques) et leurs actions individuelle et collective associées.

Les 9 limites planétaires et les liens entre elles pourront être décrits dans cette partie ainsi qu'une perspective historique de l'émergence des objectifs des ODD¹.

Le changement climatique

Définition ; Origines et évolution des émissions de gaz à effet de serre ; Influence humaine sur le climat ; Les pays et les grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES) ; La nature géopolitique du changement climatique ; Ordre de grandeur au niveau global et français des principaux indicateurs climatiques et risques futurs associés (ressources en eau, santé, biodiversité, agriculture...) en fonction des différents scénarios d'émissions de GES ; Mesures d'atténuation et d'adaptation (avec éventuellement des exemples d'initiatives territoriales).

La biodiversité et sa préservation

Définition ; Le caractère évolutif et dynamique de la biodiversité ; Lien entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes ; Le rôle des activités humaines dans l'effondrement de la biodiversité (changement d'usage des terres et des mers, surexploitation directe des espèces, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes) ; La dépendance humaine à la biodiversité (alimentation, santé, eau, climat, ...) via la notion de services écosystémiques ; Les différentes valeurs de la biodiversité.

Les ressources et leur disponibilité

Les ressources minérales, eau, biomasse, énergies ; L'utilisation des ressources pour la production d'énergie ; La baisse de la qualité des ressources exploitées et les impacts environnementaux et socio-économiques de leur exploitation ; La finitude des ressources ; La notion de recyclage.

La transition juste et équitable

Définitions ; Les inégalités et la justice sociales face aux transitions (égalité des droits, égalité des chances, égalité des situations, ex : précarité énergétique, précarité alimentaire, inégalité face aux soins, etc.) ; L'équité entre les générations ; Les modèles de gouvernance et de démocratie pour piloter le changement (démocratie représentative, délibérative, participative, qui inclut les étudiants) ; Les récits de changements susceptibles de donner sens à l'action individuelle et collective.

Thématique en appui au développement des compétences (aptitudes et attitudes) : le récit des limites planétaires

Présentation de la notion et des controverses liées, des liens entre les limites proposées : changement climatique, acidification des océans, appauvrissement de l'ozone stratosphérique, perturbation du cycle de l'azote, perturbation du cycle du phosphore, utilisation mondiale de l'eau, changement d'utilisation des sols, érosion de la biodiversité, augmentation des aérosols dans l'atmosphère, introduction d'entités nouvelles dans la biosphère.

Aborder les limites planétaires ainsi permet de développer les compétences du socle (par exemple : pensée systémique – pensée critique – cadrage des problèmes) car elles permettent de prendre en compte les responsabilités sociales et citoyennes, et qu'elles déterminent l'acceptabilité des changements.

¹ Les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU) : cf. site de l'ONU.

Le socle de compétences : un référentiel partagé

Plusieurs référentiels de compétences sont actuellement à notre disposition. Le point commun à ces différents référentiels est que, dans chacun, les compétences proposées ne peuvent être dissociées et doivent donc être prises en compte globalement, pour assurer leur cohérence. Ces référentiels proposés sont :

- Le **rapport Jouzel et Abbadie**² ;
- Le **GreenComp** (cadre européen de compétences en matière de durabilité) ;
- Le guide « Compétences et développement durable & responsabilité sociétale » proposé conjointement par **France Universités** et la **Conférence des Grandes Ecoles**³ (CGE) ;
- Le projet **Université Virtuelle Environnement Durable (UVED)** « S3C : Socle Commun de Connaissances et de Compétences transversales sur l'anthropocène⁴ » ;
- Les référentiels de compétences du **Shift Project** à destination de la formation au sein des écoles d'ingénieurs ou des écoles de gestion.

Il ressort de la consultation que les compétences à identifier en priorité concernent la complexité au travers d'une approche systémique et interdisciplinaire, la capacité à co-construire des diagnostics et des solutions, la capacité d'agir individuellement et collectivement, la capacité à développer un esprit critique, et enfin la capacité à incarner les valeurs du développement durable.

Au regard de la consultation et de tous ces référentiels, nous retrouvons, peu ou prou, les quatre grandes catégories de compétences proposées par le GreenComp (GC) :

- Incarner les valeurs de la durabilité, en accordant, par exemple, de la valeur à la durabilité, en encourageant l'équité ou en promouvant la nature ;
- S'ouvrir à la complexité dans la durabilité en développant une pensée systémique et une pensée critique ;
- Envisager des avenir durables en imaginant et élaborant des futurs et en gérant les transitions ;
- Agir individuellement ou collectivement pour la durabilité.

A titre d'exemple, dans le cas du référentiel proposé par l'UVED, la compétence « considérer une approche holistique » peut être incluse dans la capacité à « s'ouvrir à la complexité » proposée par le GC. Les compétences qui permettent de « développer une analyse prospective et co-construire des diagnostics et des solutions » sont liées à la capacité « d'envisager des avenir durables » du GC.

Les compétences devront être construites à partir d'un des référentiels précités, et adaptées au statut et au fonctionnement des établissements. Néanmoins, le MESR préconise de privilégier le référentiel européen et interministériel proposé par le GreenComp en raison de sa capacité à offrir de façon explicite quatre grandes catégories de compétences qui peuvent être affinées et développées à souhait par les établissements, en fonction des spécificités de leurs formations. Le référentiel GC présente également l'intérêt d'être partagé avec le MENJ. En effet, l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche a saisi le Conseil Supérieur des programmes pour élaborer un référentiel de compétences, destiné à l'enseignement scolaire, inspiré du GreenComp. L'utilisation de ce référentiel pourrait donc faciliter la progressivité et la continuité des apprentissages entre scolaire et supérieur, afin de répondre à la préconisation faite lors des ateliers. Enfin, le GreenComp a été construit dans un cadre européen. Il est donc mis en œuvre dans d'autres pays de l'Union européenne avec lesquels les établissements français collaborent.

² Les cinq compétences du rapport Jouzel et Abbadie sont : appréhender les équilibres et les limites de notre monde par une approche systémique, saisir les ordres de grandeur et les incertitudes par une analyse prospective, co-construire des diagnostics et des solutions, utiliser les outils pour concrétiser les évolutions, agir en responsabilité.

³ Les cinq compétences du guide sont : Les compétence en termes d'approche systémique ; Les compétences en termes de prospective ; Les compétences en termes de responsabilité et d'éthique ; Les compétences collectives ; Les compétences en termes de changements.

⁴ Les cinq compétences proposées par l'UVED sont : Considérer une approche holistique ; Développer une analyse prospective ; Développer l'approche réflexive ; Co-construire des diagnostics et des solutions ; Mettre en œuvre des transitions ; Agir en responsabilité ; Se positionner dans un débat.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, en fonction notamment des effectifs, il est préconisé de former par l'action, afin de donner du sens aux compétences, avec par exemple des études de cas, et la réalisation de projets collaboratifs, comme évoqués dans la consultation élargie. En effet, l'approche par projet peut rendre plus concrète l'acquisition de connaissances et de compétences tout en créant un lien entre pairs et avec les territoires.

Les compétences du socle devront être inscrites en qualité de compétences transversales dans le référentiel de compétences pour la licence et seront ainsi reconnues à ce titre lors de l'inscription au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Ces compétences, attachées dans un premier temps au socle de connaissance TEDS, ont pour vocation à moyen terme, d'être intégrées dans les compétences transversales, associées aux cursus et aux maquettes (intégration par la transformation de ces maquettes). Cela nécessitera une appropriation par les enseignants et une déclinaison au sein des disciplines.

Une mise en œuvre en présentiel ou sous format hybride avec un nombre d'heures minimum préconisé

Concernant les modalités pour dispenser le socle, le format hybride est le plus adapté, tout en essayant d'avantager le présentiel lorsque cela est possible.

Le MESR préconise un enseignement d'au moins 30 heures de cours, n'incluant pas les heures travaillées (travail personnel des étudiants), qui seront définies par les établissements (selon notamment l'intégration d'approche par projet et de stages dans la formation).

Laisser de la souplesse aux établissements pour les modalités de certification et de valorisation.

Une certification devra être proposée par les établissements, avec les modalités de leur choix : ECTS, VAE, open badge, portfolio, ou autre. Toutefois, le ministère préconise qu'elle prenne la forme d'**ECTS**, comme souhaitée par la consultation élargie. **Dans ce cas, la reconnaissance sera au minimum de 3 ECTS.**

Le MESR invite les établissements à faire des retours d'expérience sur les dispositifs de certification ou de valorisation mis en place.

Une certification nationale, voire européenne, pourrait être envisagée, si besoin, dans un second temps, et pourrait s'appuyer sur ces retours d'expérience.

Point de vigilance

La valorisation de l'engagement des enseignants dans la formation, la recherche ou via des projets est essentielle et devra être mise en œuvre.

En synthèse

La proposition du MESR

- Le cahier des charges du socle de connaissances et de compétences constitue un **cadre pour accompagner et former les étudiants du 1er cycle à la TEDS** ;
- Les connaissances prioritaires portent sur le changement climatique, la biodiversité et sa préservation, les ressources et leur disponibilité, ainsi que sur la transition juste/équité sociale ;
- Les compétences devront être construites à partir d'un référentiel adapté au contexte des établissements, le **GreenComp étant privilégié par le ministère** ;
- Ce socle de compétences associé au socle de connaissances constitue une première étape et vise, par la suite, à être intégré dans les compétences transversales associées à toutes les formations de niveau BAC +2/+3 ;
- Afin d'optimiser la compréhension et l'investissement des étudiants, la formation sera, autant que possible, **structurée par l'action** avec par exemple des études de cas et la réalisation de projets en lien avec les territoires ;
- Le MESR préconise un enseignement d'**au moins 30 heures de cours**, pour le seul premier cycle, n'incluant pas les heures travaillées qui seront définies par les établissements et les initiatives de sensibilisation ;
- Une **certification** devra être proposée par les établissements. Le ministère préconise qu'elle prenne la forme d'**ECTS (au moins 3 ECTS)**. Une certification nationale, voire européenne, pourrait être envisagée, si besoin, dans un second temps.

Pôle national de ressources pédagogiques

Conformément aux annonces de la ministre et aux objectifs fixés dans le plan climat-biodiversité et transition écologique du MESR, l'organisation d'un pôle national de ressources pédagogiques vise à cartographier l'existant et à offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur (enseignants, étudiants, personnels) une description précise et ordonnée des ressources pédagogiques mutualisables à l'échelle nationale pour former aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), et sur lesquelles les établissements pourront librement prendre appui. Ce pôle contribuera ainsi à les accompagner pour répondre à l'enjeu immédiat qui est de mettre en place une formation pour tous les étudiants de 1er cycle.

Suite aux ateliers TEDS et à la consultation nationale par questionnaire en ligne, les éléments de structuration d'une plateforme nationale sont les suivants.

Un pôle national porté par l'UVED et par une communauté de pratiques

Pour s'appuyer sur l'existant tout en élargissant son spectre, le pôle national de ressources TEDS pourra être porté par l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED), en créant une **section spécifiquement dédiée à la TEDS sur son portail web** afin d'en faciliter le repérage et l'utilisation.

Point de vigilance

Le pôle national devra également intégrer (ou pointer vers) des ressources pédagogiques numériques externes (nationales ou internationales) au seul catalogue proposé par l'UVED, et au-delà de celles qui seront produites pour son projet S3C de socle commun de connaissances et de compétences transversales sur l'anthropocène. L'objectif du pôle à moyen terme est ainsi de pouvoir couvrir la majorité des thématiques de la TEDS.

Cette section web pourra également renvoyer aux ressources actuellement accessibles dans **l'entrepôt Moodle d'UVED**, qui intégreront notamment celles de leur **projet S3C** actuellement en cours de développement (projet soutenu financièrement par la DGESIP/MESR), et dont la V1 sera disponible pour la rentrée 2023. Là encore, cet entrepôt sera amené à évoluer pour répondre aux besoins du pôle.

Point de vigilance

Le Moodle de l'UVED est actuellement accessible à tous les établissements d'enseignement supérieur français pour consulter les ressources UVED. Cependant, leur téléchargement et l'importation vers d'autres Moodle, à l'exception du projet S3C, est uniquement possible pour les établissements membres d'UVED.

Cette section pourra enfin renvoyer aux MOOC coordonnés par l'UVED et dont les contenus sont disponibles de plusieurs manières : sur le site web et le Moodle UVED sous forme de parcours thématiques (capsules vidéos, quizz, activités, liens), sur la chaîne YouTube UVED et sur Canal-U (capsules vidéo) et sur la plateforme FUN-MOOC (sessions proposant des périodes d'évaluation et d'animation planifiées sur certaines années universitaires). Le pôle devra également contribuer à l'animation d'une **communauté de pratiques entre pairs** qui pourra prendre appui :

- sur la **sphère Whaller « Plan Climat - Biodiversité et transition écologique ESR »** créée en mars 2023 par Michel Eddi pour le MESR, et qui nécessitera de **constituer un réseau d'animateurs et d'experts** coordonné par la DGESIP, pour communiquer et échanger avec les équipes DD&RS⁵/TEDS et services d'appui dans les établissements, leur permettre de valoriser leurs initiatives, mais aussi répondre à leurs questions au fil de l'eau ;
- sur un relai de communication régulier des informations issues de cette sphère Whaller sur les **comptes Twitter et LinkedIn** de la DGESIP, afin d'en garantir la meilleure diffusion possible et pour inciter les membres de l'ESR à y contribuer ;
- sur des **événements nationaux réguliers** organisés par la DGESIP à destination de la communauté de l'ESR, afin de partager les expériences mises en place dans les établissements et en tenir compte pour améliorer l'accompagnement du (ou par le) MESR.
- sur d'autres **communautés de travail existantes**, telles que l'assemblée des responsables DD&RS, Ecocampus, l'assemblée du CIRSES, ou encore les Labos 1point5, et au-delà.

Un pôle structuré autour de ressources pédagogiques validées, sélectionnées et classées selon des critères précis

Ce pôle de ressources visera **3 publics prioritaires** :

- les enseignants et équipes pédagogiques ;
- les personnels d'appui à la pédagogie ;
- les étudiants.

La **section web dédiée** sur le portail UVED devra proposer des ressources pédagogiques numériques :

- issues du catalogue UVED, mais aussi d'institutions ou établissements reconnus pour leur légitimité dans le domaine (OCE, Shift Project, ADEME, universités, etc.) ;
- **validées** pour leur fondement et pertinence scientifiques par leurs institutions ou établissements de rattachement ;
- **explicitant les objectifs d'apprentissage** en termes de connaissances et de compétences ;
- **sélectionnées en toute transparence par un comité scientifique restreint**, coordonné par l'UVED et composé de personnalités tierces volontaires (notamment issues des ateliers TEDS). Ce CS restreint aurait deux fonctions :
 - repérer de nouvelles ressources
 - valider la sélection sur la base de critères précis ;

Point de vigilance

Il faudra définir un mode de fonctionnement de ce CS restreint qui puisse s'appuyer sur un dispositif de remontée et détection de ressources le plus ouvert possible et qui ne soit pas trop chronophage étant donné la disponibilité certainement limitée de ses membres.

- sélectionnées selon les **priorités nationales du socle commun** de connaissances et de compétences TEDS, et selon une perspective à la fois disciplinaire (pour s'adapter à différentes filières de formation) et interdisciplinaire (pour répondre aux enjeux de la formation TEDS) ;
- sélectionnées selon différentes catégories, dont notamment :
 - ressources thématiques transversales ;
 - études de cas ;
 - retours d'expériences pédagogiques ;
 - témoignages d'acteurs ;
 - outils d'autoévaluation ;
 - MOOC ;
 - cours ;
 - autres ressources.
- **sous licences ouvertes** : ressources éducatives libres, modifiables et partageables.

Point de vigilance

En cas de ressources pédagogiques numériques sélectionnées mais non disponibles sous licences ouvertes (de type Creative Commons), elles seront quand même citées dans la section web du pôle national, et pourront faire l'objet de négociations spécifiques (avec financements si nécessaire) pour en ouvrir les droits. La protection de la propriété intellectuelle des contenus pédagogiques, ainsi mutualisés, nécessite une acculturation des enseignants et enseignants-chercheurs.

Cette section pourra être organisée comme suit :

- des ressources **classées par thématiques et par filières** de formation (ou disciplines) ;
- des ressources **indexées** de manière normée (norme SupLOMfr), en précisant aussi leur granularité (durée, temps d'apprentissage) et leur lien avec les ODD de l'Unesco et avec le socle commun S3C d'UVED (d'autres champs en lien avec la TEDS pourront être ajoutés en fonction du besoin) ;
- des ressources si possible téléchargeables et compatibles avec la plateforme de cours en ligne Moodle (très largement majoritaire dans les établissements de l'ESR) ;
- et qui prendra appui sur :
 - le **moteur de recherche** du site UVED (tri par thèmes, types de ressources, niveaux, langues, ODD...), qui pourra évoluer si besoin ;
 - la **cartographie des projets et acteurs** existants au niveau local et national du portail UVED, qui référence déjà 276 initiatives des établissements de l'ESR depuis 18 mois, classées par types (projets étudiants, événements, etc.) et par labels (DD&RS, EcoJardin, etc.). Un formulaire de remontée d'initiatives sera à intégrer, ainsi qu'une ouverture à des initiatives hors-ESR (collectivités, associations, entreprises, etc.).

Les réponses aux questions ouvertes de la consultation appellent à faciliter l'accès à des ressources diversifiées et à davantage de collaboration entre pairs.

Enfin, les **usages pédagogiques visés** par ces ressources seront :

- En priorité pour une formation en présentiel ou en hybride ;
- Par ordre d'importance :
 - pour l'intégration dans une UE et dans un enseignement disciplinaire ;
 - pour une pédagogie par projets (notamment en lien avec des acteurs territoriaux) ;
- Et dans une moindre mesure (toujours par ordre d'importance) : pour une intégration hors-cursus (UE libre, etc.) et pour l'autoformation.

En synthèse

La proposition du MESR

Le pôle national de ressources TEDS est porté par l'UVED.

Le pôle national est chargé de **mettre en visibilité les ressources TEDS** disponibles chez l'UVED, d'intégrer celles qui sont à même de **les compléter**, et de **favoriser une dynamique de création de nouvelles ressources** en réponse aux besoins en s'appuyant sur la communauté de l'ESR.

Le pôle national contribuera à l'animation d'**une communauté de pratiques entre pairs**, en collaboration avec la DGESIP.

La montée en charge sera progressive. La **V1 du pôle et celle du socle S3C** dans le Moodle UVED seront disponibles dès **octobre 2023**.

Reconnaissance et valorisation de l'engagement des étudiants

L'engagement étudiant est un sujet majeur et leur investissement dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale n'est plus à démontrer. Ces derniers souhaitent de plus en plus s'impliquer dans une vie extra-scolaire, au sein d'association, dans leur campus ou à l'extérieur. Ils militent pour une reconnaissance et une valorisation, cette reconnaissance de l'engagement leur permettant notamment de favoriser leur insertion professionnelle et de mettre en valeur des compétences transverses auprès des acteurs du monde socio-économique.

Favoriser l'engagement étudiant, susciter l'engouement et l'investissement pérenne

L'enjeu majeur est d'accélérer le développement de la reconnaissance et de la valorisation de l'engagement étudiant au sein des établissements et de reconnaître les compétences acquises lors de celui-ci.

A cet égard, la mise en œuvre de **projets, collectifs et interdisciplinaires** notamment, et le développement de la pratique dans la formation TEDS, du « learning by doing », peuvent largement y contribuer.

En parallèle, favoriser **l'implication des étudiants dans la vie de campus et dans la gouvernance** sur les enjeux TEDS peut concourir à susciter l'engouement. Cette gouvernance, qui devra être précisée, peut se concrétiser, par exemple, par la création d'une commission évoquant les différents sujets TEDS avec un quota d'étudiants y siégeant (élus, associations...), comme cela est fait pour la commission CVEC. D'autres initiatives, comme la mise en place de conventions entre établissements, partenaires et associations étudiantes ou des groupes de travail sur ces enjeux, peuvent favoriser une implication plus importante.

L'accompagnement et le soutien aux étudiants, notamment en créant des référents engagement au sein de l'établissement et en leur dégageant du temps, sont essentiels. L'emploi étudiant peut être également une réponse pour favoriser la dynamique étudiante dans le temps et répondre aux problématiques de « turn over » importants au sein des associations et des élus. Il sera utile d'y adjoindre une communication sur ces enjeux et les dispositifs associés, régulière et adaptée aux étudiants.

Il est également souligné l'importance d'**un cadre et des conditions de vie** favorables à l'épanouissement et au bien-être de l'étudiant, facteur de réussite, qui contribueront à l'engagement étudiant : **les schémas directeurs vie étudiante et les schémas directeurs Développement Durable et Responsabilité Sociale et Environnementale (DD&RSE)** seront porteurs de ces enjeux.

Permettre la reconnaissance et la valorisation des engagements divers et gradués

L'accélération de **la mise en œuvre de la circulaire engagement de mars 2022** est attendue. Cette circulaire rappelle notamment les différentes possibilités pour l'engagement étudiant et les deux modalités, d'une part, la reconnaissance et la valorisation, d'autre part, le régime spécial d'études (aménagement d'études en particulier).

Quels que soient le processus de reconnaissance et la modalité de valorisation, l'étudiant doit faire valoir son engagement en ayant une démarche réflexive et une analyse des apports de celui-ci. La « valeur » et la légitimité de la structure d'accueil doivent également être vérifiées.

Si possible, l'engagement devra garder un **aspect interdisciplinaire**.

Le développement de **processus de reconnaissance gradués** selon le degré d'engagement, de processus allégés notamment, tel qu'une soutenance orale ou un entretien plutôt qu'un rapport écrit, l'auto-évaluation ou encore l'évaluation par les pairs, est souhaitable.

En parallèle, **un référentiel de compétences** associé, relevant de **compétences transversales et « soft skills »**, devra être établi par l'établissement. Ce référentiel reposera sur celui mis en œuvre dans le cadre du **socle de connaissances et de compétences**.

Les connaissances et compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant devront donc être valorisées et reconnues dans le cadre du socle commun (supplément au diplôme, etc.). Un travail sur les fiches RNCP serait certainement à mener à cet égard.

De même, **des modalités de valorisation graduées selon le degré d'engagement** devront être mises en place, même s'il est notamment attendu, suite aux ateliers et à la consultation élargie, une mise en place d'unités d'enseignements dédiées aux enjeux TEDS au sein du cursus et une valorisation par des crédits ECTS. Une valorisation au travers du supplément au diplôme ou via des points de bonification peut être une solution autre, même si elle est moins plébiscitée.

Par ailleurs, il semble utile de **mieux faire connaître les modalités de reconnaissance** qui sont bien valorisées par le monde socio-économique lors de l'insertion professionnelle, en particulier de type open badge (développement d'une plateforme nationale ad hoc en cours) et port folio. On peut noter qu'à ce stade, les DU « engagement » ne sont pas forcément attendus mais peut-être est-ce dû à une méconnaissance ou à un déploiement très faible à ce jour. Les expérimentations en cours sont à suivre pour évaluer leur intérêt. Des dispositifs de type VAE ou diplôme étudiant entrepreneur (D2E) peuvent être aussi des pistes intéressantes à étudier.

Un point d'attention est également porté sur le fait de **ne pas créer de disparités entre étudiants qui s'engagent** (cela peu importe le type de l'engagement) et **ceux qui ne s'engagent pas, ainsi qu'entre les différents types d'engagement** (TEDS ou autre).

Point de vigilance

La reconnaissance ne doit pas être confondue avec la valorisation. Les processus de reconnaissance peuvent être gradués, allant de processus allégés à des processus plus classiques. De même, les modalités de valorisation peuvent être diverses selon le type et le degré d'engagement.

Renforcer et simplifier le statut d'étudiant engagé

Le développement du statut de l'étudiant engagé (i.e. avec des « droits et des devoirs »), qui est, à ce jour, défini dans la circulaire engagement de mars 2022, pourrait permettre aux étudiants de mieux concilier études et engagement grâce à un aménagement de parcours par exemple et favoriserait la reconnaissance par le monde socio-économique lors de l'insertion professionnelle. Une réflexion est à mener sur les « devoirs » à proposer.

S'appuyer sur les partenaires et le monde socio-économique (collectivités, entreprises, associations, etc.) pour déployer l'engagement

L'implication des acteurs du monde socio-économique et des partenaires semble souhaitable **pour favoriser le déploiement et la mise en œuvre de projets** pour l'engagement étudiant, notamment de projets interdisciplinaires. S'appuyer notamment sur les collectivités territoriales et les structures publiques est attendu, tout comme sur les entreprises et les Crous.

Ces liens favorisent par ailleurs la dynamique territoriale, l'attractivité des territoires et l'insertion professionnelle.

Contribuer au développement de métiers verts

Sensibiliser les étudiants entrepreneurs dans les cursus D2E / pépite sur le DD&RSE et les accompagner pour orienter leur projet en ce sens, comme cela est proposé par les accords de Grenoble, permettrait de développer les métiers verts de demain et semble donc souhaitable.

De manière plus générale, **l'engagement étudiant peut favoriser la connaissance et le développement de métiers verts.**

Accompagner les étudiants, une nécessité

Favoriser l'accompagnement et le soutien (matériel, financier...) par les établissements aux étudiants qui souhaitent s'engager est essentiel. Cela peut notamment se concrétiser en créant des référents engagement au sein de l'établissement et en dégageant du temps pour permettre aux étudiants de s'investir.

Un accompagnement du type du dispositif « Pépite », en version allégée, semble être également une piste à creuser.

Enfin, le développement et l'implication des établissements pour leurs schémas directeurs vie étudiante (SDVE) et DD&RSE pourront favoriser un environnement propice à l'épanouissement, au bien-être de l'étudiant et, par conséquent, à l'engagement étudiant.

Pour conclure, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant sont à développer tout en veillant à garder son esprit volontaire et sincère. **L'engagement est un facteur de réussite et d'insertion professionnelle.**

En synthèse

La proposition du MESR

Pour favoriser l'engagement étudiant :

- Mettre en œuvre des **processus de reconnaissance et de valorisation différents selon le degré d'engagement** (un engagement léger doit être associé à un processus allégé et une valorisation moindre qu'un engagement fort) ;
- Dans l'idéal, mettre en œuvre des **unités d'enseignement dédiées** au sein du cursus et **valoriser** notamment **par des crédits ECTS** ;
- **Renforcer et simplifier le statut d'étudiant engagé** (déploiement de la circulaire de mars 2022 et ajustement) ;
- Favoriser le déploiement de l'engagement en **s'appuyant sur le monde socio-économique et les partenaires** (collectivités territoriales, structures publiques, entreprises, etc.) ;
- Contribuer au développement des métiers dit « verts » via l'engagement étudiant, facteur de réussite et d'insertion professionnelle ;
- **Accompagner et soutenir les étudiants** notamment par la mise en place d'un référent engagement au sein de l'établissement et l'attribution de temps aux étudiants pour pouvoir s'engager. Les schémas directeurs vie étudiante et DD&RSE seront porteurs de ces enjeux.

Conclusion et perspectives

Cette synthèse engage l'ESR dans un processus de transformation au regard de ses engagements en faveur de la transition écologique pour un développement soutenable.

La première étape de ce processus se traduira par la **formation/sensibilisation des étudiants du 1er cycle**. Une deuxième étape consistera à **former les enseignants**, une troisième sera **l'intégration** dans les disciplines ainsi qu'**au sein des maquettes, avec une transformation des cursus**. Et enfin, dans une quatrième étape, viendra **la spécialisation avec le développement des métiers verts** associés. En parallèle et dès maintenant, sera également menée **une réflexion sur une certification unique**. L'ensemble de cette transformation nécessitera une appropriation par les enseignants et l'ensemble de la communauté universitaire.

Le suivi des travaux

Il sera réalisé par le groupe de travail déjà constitué et pourra impliquer d'autres acteurs et d'autres formes d'organisations si besoin (e.g. comité ad hoc restreint).

Il passera par l'accréditation des formations, les arrêtés du diplôme national de licence, de licence professionnelle et BT et des grades de licences.

Il se fera également par l'intermédiaire des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) mis en place dans les établissements d'ici les prochains mois (et dans l'attente, pour certains établissements, au travers des Dialogues Stratégiques de Performance DSP). Cela permettra, en partie, de répondre aux moyens attendus sur ce sujet par les établissements.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

